

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

DÉLIBÉRATION DE 2021 082

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MONTCARET sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 23 novembre 2021

<u>Présents:</u> Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Maryse BRAIT, Sylvie CROSSOIR, Michel FRICHOU, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique POINTET, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU par Thierry BOIDÉ, Magalie LEPLET par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Hélène DONADIER

Membres en exercice: 32 Présents: 29 Votants: 30 Abstentions: 1 Contre: 0 Pour: 30

OBJET : ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS

Le Conseil Communautaire,

Considérant les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain ;

Considérant qu'il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente;

Considérant que cet objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET, ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des SCOT et des PLUi ;

Considérant que cet objectif doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional en fonction d'une nomenclature des espaces artificialisés non encore publiée par décret;

Le Conseil Communautaire Montaigne Montravel et Gurson, à la majorité :

 Partage cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC Date de réception de l'AR: 30/11/2021 024-200034197-20211129-DE_2021_082-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale.

- **Déclare** qu'il contestera, de ce fait, une application rigoriste et strictement verticale des textes trop souvent subie par le passé- qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.
- Demande que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et exige que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.

Le Président, Thierry BOIDÉ